

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

I - EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Par rapport à 1997, l'année 1998, a connu un net accroissement en matière d'enregistrement de dessins et modèles industriels. En effet, 45 enregistrements au total ont été effectués en 1998 contre 0 en 1997 ont été effectués. Cet accroissement a été marqué dans le domaine des produits en plastique notamment.

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Le seul moyen de diffusion d'informations en matière de dessins et modèles industriels reste le Bulletin officiel (BOPI) de l'OAPI.

III - CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Le système de classement utilisé est la classification internationale pour les dessins et modèles industriels notamment (Classification de Locarno; 6^{ème} édition).

IV - CREATION ET TENUE A JOUR DE DOSSIERS DE RECHERCHE

Il n'existe pas de dossiers de recherche en matière de dessins et modèles industriels. Lorsqu'une recherche d'antériorité a été demandée par un déposant ou son mandataire, elle fait l'objet d'un classement aux fins d'autres recherches ultérieures.

La documentation provenant d'autres offices de propriété industrielle est disponible. Elle est considérée comme dossiers de recherche.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEES EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Le système de recherche informatisée en matière de dessins et modèles industriels est identique à celui des autres titres de propriété industrielle (brevets, marques, etc.).

La base de données bibliographiques nécessaire pour effectuer la recherche est interne à l'Organisation, donc non accessible au public. Le système de gestion administrative est identique à celui des marques à savoir qu'il est établi sur la base de registres de dépôt et d'enregistrement qui sont réactualisés à partir d'éléments d'information complémentaires après examen dudit titre.

VII - ADMINISTRATION DES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

Les moyens offerts au public notamment le déposant ou son mandataire ont été faits sur la base d'informations ou de renseignements sur les procédures de dépôt (obtention de formulaire de dépôt, pièces justificatives à joindre, taxe de dépôt).

L'enregistrement des dessins et modèles est subordonné à l'examen du dossier.

La recherche se fait à partir des bulletins officiels et des registres de dépôt à l'issue de laquelle des tirés à part peuvent être délivrés à la demande de l'utilisateur. L'utilisateur peut consulter les publications des autres offices de propriété industrielle disponibles à la bibliothèque (Ex. : bulletins officiels de l'INPI) ou se procurer le bulletin officiel de l'OAPI par le biais d'un achat ou par abonnement annuel dont les prix sont publiés dans la grille des taxes de l'Organisation.

VIII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

L'échange d'information et de documentation dans le cadre de la coopération internationale ou régionale avec les autres offices de propriété industrielle s'effectue à travers les bulletins officiels. L'Organisation ne produisant pas, pour le moment les documents sur support électronique, cette échange est unilatérale.

IX – FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE, ASSISTANCE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1998, aucune activité particulière n'a été menée par rapport aux dessins et modèles industriels qu'il s'agisse de promotion, de formation ou d'assistance.